

NATIONS UNIES

UN LIBRARY

FFR 14 1979



ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE



UN/SA COLLECTION
CONSEIL
DE SÉCURITÉ

Distr.
CENTRALE

A/34/80

S/13076

9 février 1979

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
QUESTION DE CHYPRE

CONSEIL DE SECURITE
Trente-quatrième année

Lettre datée du 9 février 1979, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Chypre
auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance et à celle des membres du Conseil de sécurité une déclaration récente, publiée le 7 février 1979 dans le Special News Bulletin, le porte-parole des dirigeants chypriotes turcs, dans laquelle il est notamment indiqué que :

"... Les Chypriotes grecs auront une grande surprise lorsque viendra le jour où ils devront payer la note accumulée par leurs dirigeants... Il serait bon que la communauté chypriote grecque sache qu'avec ses dirigeants actuels, la date de l'échéance ne saurait être très éloignée et que cette échéance sera certainement lourde."

Vous n'êtes pas sans savoir que c'est la menace continue de partage de Chypre par la Turquie qui est à l'origine de la crise et de la situation anormale qui règne dans l'île. L'invasion par la Turquie en 1974, l'occupation de 40 p. 100 du territoire chypriote, la violation flagrante du droit et des principes internationaux par la Turquie, la non-application par Ankara des résolutions de l'Organisation des Nations Unies, l'expulsion de 200 000 personnes de leurs foyers et la confiscation de leurs biens ainsi que la modification du caractère démographique de Chypre grâce à une immigration continue en provenance de la Turquie font partie intégrante des visées expansionnistes du Gouvernement turc. Il est vraiment regrettable que ces menaces provocantes des dirigeants chypriotes turcs se fassent jour durant une période très critique où l'on s'efforce d'aboutir à la reprise de négociations véritables et constructives, conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et sous votre égide et votre direction personnelle.

Compte tenu de la déclaration susmentionnée et de l'amère expérience du passé, il devient clair que la partie turque recourt une fois de plus à sa tactique habituelle qui consiste à rendre hommage en paroles aux pourparlers inter-communautaires, tout en faisant en réalité tout son possible pour saper les possibilités mêmes d'une reprise véritable de ces pourparlers, tant souhaitée non seulement par le Gouvernement de Chypre mais aussi par toutes les nations éprises de paix.

Je me permets de faire observer que l'on voit très clairement d'où viennent ces menaces, quelles intentions elles recouvrent et la raison pour laquelle nous nous trouvons dans cette situation artificielle où les pourparlers intercommunautaires ne peuvent progresser. La politique d'Ankara, qui consiste à chercher à imposer par la force l'acceptation de ses conditions en vue d'une solution de partage, a de quoi susciter l'inquiétude de la communauté internationale et particulièrement du Conseil de sécurité.

Au nom de mon gouvernement, je tiens à affirmer catégoriquement une fois de plus que celui-ci demeure sincèrement attaché au processus visant à résoudre le problème de Chypre par la reprise de négociations véritables et fructueuses. La reprise des négociations serait facilitée par des actions concrètes et constructives démontrant de la bonne volonté et un désir sincère d'aboutir à une solution juste et durable aussitôt que possible, mais non par des actions créatrices d'une atmosphère de tension, de malaise, ni par des menaces du genre de celles dont il est question plus haut.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point intitulé "Question de Chypre" et comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Joseph J. STEPHANIDES
